



FUSION DES ADJOINTS TECHNIQUES...SUITE ET FIN



**CE QUE LA
FSMI-FO A OBTENU**

- ✔ - Une unicité de gestion par le Bureau des Personnels Techniques et Spécialisés de la Sous-direction des personnels (SDP) du Secrétariat général.
- ✔ - Une juste répartition des avancements et promotions entre les directions d'emploi. Le bilan annuel sera présenté aux instances paritaires compétentes.
- ✔ - Un examen au cas par cas, avec éventuellement saut de grade, sera fait pour l'accès au corps des contrôleurs des services techniques.
- ✔ - La SDRF mettra en place une préparation à l'examen professionnel pour l'accès à la catégorie B y compris pour les 4 nouvelles spécialités.
- ✔ - Les jurys reflèteront la diversité des directions d'emploi.
- ✔ - Une formation « prise de poste » sera mise en place pour les nouveaux contrôleurs (management, conduite d'un entretien professionnel et gestions des conflits).
- ✔ - Les postes d' APST seront systématiquement publiés et une relocalisation d'emploi sera régulièrement effectuée. Une cartographie annuelle sera établie.
- ✔ - Les perspectives de mobilité des agents, géographique et/ou fonctionnelle, seront facilitées.
- ✔ - Les rémunérations, primes et avantages liés aux spécificités sont garanties pour les agents en poste mais aussi pour les nouveaux arrivants.

**DE BONNES AVANCÉES,
CEPENDANT FO S'EST ABS-
TENUPOURQUOI ?**





**DE BONNES AVANCÉES,
CEPENDANT FO S'EST ABSTENU
.....POURQUOI ?**



- La fusion laisse craindre une diminution des effectifs .



- Aucune garantie sur le nombre ainsi que la nomenclature des postes transformés en catégorie B au sein du périmètre PN.



- La garantie d'un examen professionnel pour toutes les spécialités et tous les ans.



- Les grilles indiciaires des postes d'APST créer pour le périmètre PN comme ceux du périmètre SG n'ont pas été revalorisées créant des pertes de salaire lors du passage au grade de contrôleur.



- Les taux de promotions ADTP2 et ADTP 1 sont insuffisants et négociés pour 2 ans...et après ????



- Règles d'emploi communes à tout le corps des ADTIOM favorable au respect des agents.



**Mise en place de nouvelles élections pour le corps des ADTIOM au
2 ème semestre 2020.**

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR